

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex



Tour First
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Eutelsat Communications

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 23 novembre 2023 (16^{ème}
résolution)

Eutelsat Communications

Société anonyme

RCS : Nanterre 481 043 040

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée Générale Mixte du 23 novembre 2023 (16ème résolution)

A l'assemblée générale de la société Eutelsat Communications,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 22-10-62 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

En application de la loi, nous vous signalons en référence aux dispositions de l'article R. 225-89 du code de commerce, que le présent rapport n'a pu être mis à la disposition des actionnaires à compter de la publication de l'avis de réunion valant avis de convocation de l'assemblée générale mixte au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, les informations et documents définitifs nécessaires à son établissement nous ayant été communiqués tardivement au regard de la date de publication de l'avis de réunion valant avis de convocation au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 2 novembre 2023

Achour Messas

Associé

Ernst & Young et Autres

Paris La Défense, le 2 novembre 2023



Nicolas Macé

Associé